

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

OBJET :

**Approbation du compte
financier unique 2024**

Nota - Le Maire certifie
que cette délibération a
été mise en ligne sur le
site de la ville le

13/06/2025

Que la convocation du
Conseil a été faite le 30
mai 2025

et que le nombre des
Membres en exercice est
de : **29**

DEL n° 2025-040

VILLE DE BEAUCHAMP

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 5 juin 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq le cinq juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, 153 chaussée Jules César à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ, M. MANAC'H, Mme SERVAIS, M. BRASSEUR, M. REMOND, Mme MAILLARD, M. DUHEM, M. PERRIN, Mme LE BRAS, Mme DIAS, Mme BARROCA, Mme GUZIK, M. CHANDELIER, M. CARREL, M. FRAISSE

Étaient excusés les conseillers municipaux suivants :

Mme CERIANI donne pouvoir à M. SEIGNÉ, Mme PIRES donne pouvoir à Mme BARROCA, M. HUMBERT donne pouvoir à M. MANAC'H, M. AFONSO donne pouvoir à M. PLANCHE, M. JENNY donne pouvoir à Mme NORDMANN, Mme LOISEAU donne pouvoir à Mme KERGUIDUFF, M. WALTER donne pouvoir à M. DUHEM, Mme DUMITRU donne pouvoir à Mme MAILLARD, M. BACARI donne pouvoir à Mme SERVAIS, Mme KEPEKLIAN donne pouvoir à M. FRAISSE

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Madame Véronique KERGUIDUFF pour assurer ces fonctions. Sans observation, Madame Véronique KERGUIDUFF est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu les articles L2121-14 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission plénière du 27 mai 2025.

ANNEXES :
CFU VILLE 2024 TOTEM
Note synthétique CFU 24
Note méthodologie Budget vert

Le 14 décembre 2021, la commune de Beauchamp signait la convention permettant l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les exercices 2022 et 2023, ce dernier se substituant à la fois au compte de gestion et au compte administratif.

Compte tenu du succès de l'expérimentation et sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 vient modifier l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du CFU pour les collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Madame le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement comme pour celles de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel du budget principal					
Résultat de l'exercice 2024	Réalisation de l'exercice			Résultats reportés de 2023	Résultat de clôture
	Dépenses	Recettes	Résultat		
Section d'investissement	7 871 522,94	9 114 270,32	1 242 747,38	-3 960 310,40	-2 717 563,02
Section de fonctionnement	15 765 742,38	18 728 489,63	2 962 747,25	7 849 930,75	10 812 678,00
Total	23 637 265,32	27 842 759,95	4 205 494,63	3 889 620,35	8 095 114,98

Restes à réaliser	Exercice 2024			Résultats de clôture	Résultats cumulés
	Dépenses	Recettes	Résultat		
Section d'investissement	1 369 483,05	831 597,00	-537 886,05	-2 717 563,02	-3 255 449,07
Section de fonctionnement	78 992,03	0	-78 992,03	10 812 678,00	10 733 685,97
Total	1 448 475,08	831 597,00	-616 878,08	8 095 114,98	7 478 236,90

Cet exposé entendu

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Madame le Maire s'étant retiré,

Après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Nicolas MANAC'H, Maire Adjoint délégué aux finances et à la modernisation des services,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Donne acte de la présentation du compte financier unique 2024 celui-ci n'appela

Accusé de réception en préfecture
1095-2109800619-20250609-DEL2025-040-05
Date de réception préfecture : 13/06/2025

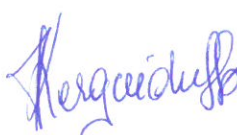
Arrête le résultat de clôture 2024 à 8 095 114,98€ et le résultat cumulé 2023 à 7 478 236,90 €.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 13/06/2025

Le secrétaire de séance,

Le Maire,


Véronique KERGUIDUFF


Françoise NORDMANN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20250605-DEL2025-040-DE
Date de réception préfecture : 13/06/2025

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20250605-DEL2025-040-DE
Date de réception préfecture : 13/06/2025